

QUELS MODELES ETRANGERS POUR L'UNIVERSITE FRANÇAISE ?

Forum organisé le mercredi 18 février prochain au Palais universitaire, salle 119 à 14h30. Contact : Thierry PETIT (tpetit@umb.u-strasbg.fr)

Les réformes qui nous sont imposées prétendent se fonder sur certains modèles d'organisation en vigueur dans plusieurs pays étrangers, en particulier dans le monde anglo-saxon. Dans quelle mesure ces modèles, leurs conditions de réalisation et leurs conséquences sont-ils connus de nos gouvernants ? (voir l'article du Monde du 6 février dernier) ; quels en sont réellement les avantages et les inconvénients pratiques ? Telles sont les questions auxquelles le forum entend répondre.

Le forum abordera plusieurs aspects de la question (la liste ci-dessous n'en est pas exhaustive et chacun des intervenants sera sans doute amené à la compléter ou à la traiter en fonction de son expérience).

A) Recrutement des EC

- Recrutement des enseignants-chercheurs (comités *ad hoc*, commissions diverses, rôle des instances locales, régionales, nationales, rôle du président de l'université, etc.)
 - Niveaux de recrutement : existe-t-il une hiérarchie entre les postes ? Assistant, Maître de Conférences, Professeurs (ou statuts équivalents)
- Les recrutements sur chacun de ces statuts se font-ils à titre provisoire ou définitif ?

B) Evaluation

L'évaluation se fait-elle, dans les deux domaines de la recherche et de l'enseignement par les pairs (comités de spécialistes nationaux, régionaux, locaux), par le président/recteur de l'université, par les étudiants, etc. ?

C) Recherche

- répartition théorique et pratique entre recherche et enseignement
- organisation pratique de la recherche : projets, programme, évaluation des programmes

D) Enseignement

- Organisation des différents cycles
- charge horaire
- public étudiant : nombre par niveau (conséquence d'un concours/examen d'entrée, des frais d'inscription ?)
- longueur et subdivisions de l'année universitaire

E) Condition matérielles et salaire

- Ressources en matériel et en personnel (état des bibliothèques, secrétariat collectif ou personnel, équipement informatique, locaux personnels/collectifs, défraiements)
- Salaire (si souhaité)